

1. Débitrice: **JFL Diffusion Sàrl, 1617 Remaufens**
2. Délai pour contester l'état de collocation:
21.08.2009 jusqu'au 10.09.2009
3. Délai pour contester l'inventaire: 21.08.2009 jusqu'au
10.09.2009
4. Remarques: Les créanciers peuvent dans le même délai de-
mander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au
sujet de revendications de propriété admises par l'administ-
ration (arts 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-
ci deviendront exécutoires (réf. sect. 1).
(réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00400821